

PFMP : HSE OU HEURES À RÉCUPÉRER ?

🗣️ Combien d'élèves sont-ils suivis par un PLP ?

L'encadrement pédagogique d'un élève est comptabilisé dans le service du PLP pour 2h par semaine, dans la limite de 3 semaines par séquence. Il est à noter, que si le nombre d'élèves suivis par un professeur ne lui permet pas d'atteindre ses obligations hebdomadaires de service, **il le complètera, dans la même semaine**, par une participation aux actions de soutien et d'aide aux élèves en difficulté. A la demande du PLP il peut compléter son service en effectuant un enseignement en formation continue des adultes. **Il convient donc de répartir les élèves proportionnellement au nombre d'heures d'enseignement de chaque PLP.**

Pour un enseignant (pour une classe), le nombre d'élèves à aller visiter est :

$$\frac{\text{Nombre d'élèves de la classe}}{\text{Nombre d'heures profs hebdomadaire assurées pour la classe par les PLP}} \times \text{Nombre d'heures hebdomadaire assurées pour cette classe par prof concerné}$$

🗣️ Comment savoir s'il y a globalement des HSE à distribuer ou des heures à récupérer ?

Il faut multiplier le nombre d'heures prof hebdomadaires par le nombre de semaines en entreprise et on obtient un nombre **A**.

Ensuite, il faut multiplier le nombre d'élèves par 2 puis par le nombre «réglementaire» de semaines en entreprise (3 au maximum par séquence quelle que soit la durée de cette dernière) et on obtient un nombre **B**.

On effectue la soustraction : **B - A**

- Si le résultat est positif il indique le nombre d'HSE à distribuer
- Si le résultat est négatif il indique le nombre d'heures à récupérer durant la séquence.
- Si le résultat est nul, il n'y a ni HSE, ni heures à récupérer

Exemple : Pour une classe de 1ère Bac Pro Production

- 33 h profs hebdomadaires assurées par des PLP

- 24 élèves

- 4 semaines en entreprise

Total A = 33 x 4 = 132h. Total B = 24 x 2 x 3 = 144h

Total B - Total A = 144 - 132 = 12 soit **12 HSE à distribuer**